

## Action de soutien et d'accompagnement scolaires à Besançon - Bilan et propositions

**M. l'Adjoint VUILLEMIN, Rapporteur :** L'école a toujours constitué à Besançon l'un des secteurs prioritaires de l'action municipale.

Alors que les obligations légales des collectivités se réduisent à fournir à l'administration académique les locaux d'enseignement et à en assurer l'entretien, il n'est pas inutile de rappeler, ici, que la Ville de Besançon se situe en France parmi celles qui consacrent par enfant le plus d'argent pour les activités scolaires et périscolaires :

- les fournitures scolaires sont apportées gratuitement (2 millions de Francs),
- la garde des enfants est assurée sans frais pour les familles (coût annuel : 3 500 000 F),
- la sécurité aux abords des bâtiments scolaires par des agents communaux (500 000 F),
- le service de la restauration scolaire (5 200 repas par jour dans 70 restaurants scolaires),
- participation aux frais des classes transplantées,
- prise en compte des frais de transports scolaires (2 millions de Francs),
- aménagement de nombreuses classes pour handicapés (auditifs, visuels, moteurs...).

La lutte contre l'échec scolaire, priorité nationale, est aujourd'hui l'un des sujets de préoccupation majeure des familles, et notamment des plus défavorisées.

Les objectifs définis par le Ministre de l'Éducation Nationale dans le cadre de la loi d'orientation sur l'éducation ne pourront être atteints sans une solide scolarité pré-élémentaire et élémentaire.

L'école ne saurait résoudre tous les problèmes. Nous avons le devoir, avec tous les partenaires concernés, de répondre au mieux à cette préoccupation des familles.

C'est pourquoi, dès la fin du mois de mars dernier une réflexion très large a été engagée à ma demande, par les services de l'Instruction Publique.

S'agissant d'un problème particulièrement difficile et fort complexe, il convient de se garder de tout excès de précipitation, de définir une démarche, une méthode de travail, de consulter largement tous les partenaires concernés afin de recueillir le maximum d'informations.

C'est pourquoi, au cours des mois d'avril, mai et juin, de nombreux contacts ont été pris avec :

- les autorités académiques,
- les enseignants (directeurs d'établissements, instituteurs, rééducateurs de l'Éducation Nationale, responsables syndicaux),
- les parents d'élèves.

Par ailleurs, ce problème a été examiné en commission municipale le 8 juin, en commission municipale élargie le 14 juin, en commission prévention de la délinquance le 15 juin, lors de la réunion annuelle des directeurs d'établissements le 21 juin.

Ces contacts nombreux, ces échanges riches d'enseignements ont permis :

1. de mieux appréhender la situation particulière à Besançon, de mesurer l'ampleur et la qualité des actions déjà entreprises et de prendre conscience de la nécessité de tirer les enseignements de ces actions,

2. de dégager des idées force et des principes à respecter,
3. de définir des actions possibles et un calendrier d'application.

### **I - La situation à Besançon**

#### **I - 1. Les effectifs (année scolaire 1988/1989)**

##### *Écoles publiques*

- Primaires : 7 429 élèves dans 353 classes
- Maternelles : 5 183 élèves dans 203 classes

##### *Écoles privées*

- Primaires : 1 183 élèves dans 45 classes
- Maternelles : 388 élèves dans 15 classes

##### *Écoles spécialisées*

117 élèves dans 7 classes

### **Analyse de la situation**

La situation à Besançon se caractérise par la diversité.

En effet, le pourcentage des redoublants en CP et CM2 relevé dans les établissements du centre-ville, des Chaprais, des Bruyères, de Bregille est, en général, assez faible.

En revanche, le même pourcentage relevé dans des établissements situés à Planoise, aux Clairs-Soleils, à Fontaine Ecu est nettement plus élevé (de 8 à 17 % en CP, de 10 à 17 % en CM2). Il est évident que les situations matérielles, sociales difficiles des familles engendrent l'échec scolaire.

Il convient de prendre en compte la réalité quotidienne et l'environnement des enfants en situation d'échec, la dimension humaine du problème et de rechercher la solution la meilleure, la mieux adaptée. On ne peut répondre à la diversité des cas par une solution unique, mais en multipliant les voies et en les adaptant à la diversité des cas, avec l'aide des psychologues scolaires.

#### **I - 2. Actions entreprises**

De nombreuses actions sont menées en faveur des enfants en difficultés :

- *par l'Éducation Nationale dans le cadre :*

- \* des actions de soutien en faveur des élèves en difficultés,
- \* de la dotation en heures supplémentaires destinée aux programmes d'actions dans les zones d'éducation prioritaires,
- \* des classes d'adaptation,
- \* des groupes d'aide psycho-pédagogique (GAPP) ; 6 GAPP fonctionnent à Besançon (Brossolette, Jean Zay, la Grette, Jean Macé, Fourier, Bourgogne). Chaque GAPP suit environ 60 élèves chaque année.

- par les associations dans le cadre des actions de prévention de la délinquance :

- \* MPT Clairs-Soleils (aide aux devoirs pour 23 enfants de primaire),
- \* Association de Prévention et d'Aide Scolaire (APAS) à Fontaine Ecu (aide aux devoirs pour une quarantaine d'élèves du primaire),
- \* Association pour la Prévention à Planoise (aide aux devoirs pour 130 enfants),
- \* Maison de Quartier de Saint-Ferjeux (élèves de collèges),
- \* le Secours Catholique intervient sur l'ensemble de la ville (suivi individuel à domicile en faveur d'une cinquantaine d'enfants),
- \* MPT la Grette (aide aux devoirs pour une quarantaine d'enfants dont 27 primaires),
- \* CCAS,
  - . Tours Amitié (aide aux devoirs pour 45 enfants),
  - . Centre Acacias (équivalent 1 classe CM2).

Il convient, également, de signaler les heures d'études du soir assurées par la Ville (2 235 enfants bénéficient de ce service en 1989).

Une réflexion est engagée pour valoriser l'heure d'étude du soir et en mesurer l'incidence financière (voir annexe ci-après).

Il ressort de ce bilan non exhaustif :

- que de nombreuses actions sont déjà engagées par différents partenaires en faveur des enfants en difficulté,
- qu'il n'y a pas, de manière générale, de contacts suffisamment réguliers entre ces partenaires,
- que l'ensemble de ces actions, tout à fait exemplaires, ne permet pas de toucher toute la population concernée.

Il conviendrait en conséquence :

- de développer les contacts entre les différents partenaires,
- de rechercher une meilleure complémentarité entre les partenaires et de mieux définir le rôle et les responsabilités de chacun,
- de privilégier les actions d'information et de sensibilisation des familles.

## II - Idées force et principes

Une action efficace en faveur des enfants en difficultés ne peut se concevoir qu'**AVEC** les **ENSEIGNANTS** et **AVEC** les **FAMILLES**.

Pour cela :

1. rechercher une meilleure cohérence, une meilleure complémentarité des différentes actions. Il convient donc de distinguer le soutien scolaire des actions d'accompagnement (aide aux devoirs, aide à la lecture, etc.).

Dès lors qu'il s'agit des apprentissages fondamentaux (lecture, langage, calcul), le soutien scolaire relève de la responsabilité exclusive de l'enseignant. En revanche, les actions d'accompagnement peuvent être assurées en complément par des enseignants ou des non-enseignants.

Il importe également de développer et de privilégier les relations entre les enseignants et les non-enseignants qui interviennent sur un même secteur en faveur de la même population élève (rencontres régulières, suivi et bilan du travail accompli).

2. il est également essentiel de toucher les familles, toutes les familles (en particulier celles qui viennent peu ou pas du tout à l'école), de les motiver, de les intéresser au travail qui est fait en faveur de leurs enfants. Pour cela, le concours des parents d'élèves, des rééducateurs, de l'Éducation Nationale, des psychologues scolaires, des animateurs de quartiers, des associations de quartier, des travailleurs sociaux, des assistantes sociales, sera particulièrement précieux.

3. enfin, il convient de souligner l'importance du pré-élémentaire s'agissant de l'apprentissage de la lecture et du langage.

### **III - Propositions**

Il est proposé de mettre en place là où c'est nécessaire, en complément des actions de soutien de l'Éducation Nationale, en accord avec les autorités académiques et en liaison avec les équipes enseignantes, un dispositif cohérent, souple, adapté à l'environnement propre à chaque établissement qui comprendra :

- des actions de soutien (par des enseignants) et d'accompagnement (par des non-enseignants) en faveur des élèves de CP et de CE1 à l'école dans le cadre de l'étude du soir assurée par la Ville (le coût de ces actions est actuellement à l'étude),

- des actions d'accompagnement par les associations en dehors de l'école d'une population élève plus large. Ces actions seront menées en liaison avec les enseignants de l'établissement du quartier.

Ce dispositif qui tiendra compte des données de la rentrée scolaire 1989 prendra effet après les vacances de la Toussaint 1989.

La mise en place de ce dispositif sera précédée et facilitée :

- par l'organisation de rencontres enseignants/non-enseignants dans les différents quartiers,
- par des actions d'information et de sensibilisation en direction des familles (parents d'élèves, réseau associatif).

Par ailleurs, un jeu sur le thème de la lecture et du livre sera organisé pour des élèves de maternelle et de CP, en liaison et avec le concours des bibliothèques de quartier.

### **Conclusion**

C'est volontairement que nous n'avons pas donné à ce projet de titre ronflant.

D'ailleurs, l'essentiel n'est pas là :

Il importe de mobiliser tous les acteurs, tous les partenaires concernés, de conjuguer les efforts de tous pour une meilleure réussite de chaque enfant.

Voilà l'ambition de ce projet. Nous comptons sur la volonté de chacun pour le réaliser.

**Annexe - Études dirigées et études surveillées**

*Il existe 2 types d'études :*

- **LES ÉTUDES SURVEILLÉES** qui se pratiquent actuellement. Ces études sont rémunérées à hauteur de 85,22 F et 93,74 F charges non comprises, suivant la qualification du personnel enseignant. Les auxiliaires perçoivent 76,70 F.

En 1988, la Ville a dépensé pour les études et garderies la somme de 3 369 379 F.

En 1989, pour ce même service, il est prévu un crédit de 3 550 000 F.

- **LES ÉTUDES DIRIGÉES** (aucune étude de ce type n'est assurée actuellement).

Ces études, organisées à l'initiative de la collectivité territoriale, sont des activités complémentaires de l'enseignement.

Ces études sont rémunérées à hauteur de 102,28 F (charges comprises).

Hypothèses de travail rentrée 1989 (**pour novembre et décembre**) :

Seraient concernés environ 82 élèves dans les 10 établissements susceptibles d'être intéressés (en appliquant les pourcentages actuels).

**Première hypothèse** : 2 heures de soutien hebdomadaire : 168 heures au total (novembre - décembre 1989).

**Coût estimé : 17 250 F**

**Deuxième hypothèse** : 3 heures de soutien hebdomadaire : 252 heures au total (novembre - décembre 1989).

**Coût estimé : 25 875 F**

Bien entendu, ces estimations seront actualisées pour tenir compte des données de la rentrée 1989.

**M. VUILLEMIN** : Dès ma prise de fonctions en mars dernier, j'ai fait part au responsable des services municipaux de l'Instruction Publique de ma volonté d'engager très rapidement une réflexion très large sur les actions de soutien scolaire avec tous les partenaires concernés. Réflexion, concertation, consultation qui ont été lancées dès le début du mois d'avril. Lors du Conseil Municipal du 24 avril dernier, une proposition de délibération a été présentée par M. VIALATTE, proposition de délibération qui portait le titre suivant : «Lutte contre l'échec scolaire - Lancement de l'opération zéro redoublant à Besançon». Ma première réaction par rapport à ce projet de délibération a été une réaction de satisfaction ; satisfaction de voir que mon souci, ma volonté étaient partagés par l'opposition municipale. Mais je dois à la vérité de dire que ce sentiment de satisfaction a été de courte durée. En effet, sans attendre le débat en commission, sans attendre le débat de ce soir, ce document a été diffusé à l'ensemble des directrices et directeurs d'écoles de Besançon, ce qui bien entendu, n'a pas manqué de créer une certaine confusion. Certains chefs d'établissements ont pu croire, fort logiquement, qu'il s'agissait là d'un projet émanant de la Municipalité. Je tenais à dire ce soir, ici en séance publique, que cette démarche me paraît manquer totalement d'élégance. Pour ma part, je crois, je l'ai dit lors de la première réunion de la Commission Enseignement, que s'il est un domaine, un problème qui exige de dépasser les petits calculs, de renoncer à la recherche du spectaculaire, à l'effet d'annonces, c'est bien celui-là dès lors qu'il s'agit de répondre à une préoccupation des familles et de l'avenir de nos enfants.

Deuxième observation : deux mots simplement sur le projet qui nous a été présenté par le groupe «Une Ambition pour Besançon». Je ne dirai rien sur le titre, M. VIALATTE a reconnu lui-même en

commission qu'il avait un caractère spectaculaire et un peu provocateur. Je voudrais simplement dire que ce projet me paraît beaucoup trop théorique. Si on remplaçait le nom de Besançon par Perpignan, Clermont-Ferrand, Dijon ou Lyon, ce projet pourrait être présenté un peu partout en France et j'en veux d'ailleurs pour preuve un article qui est paru dans la Lettre des Elus Locaux, où l'on parle d'une opération «zéro redoublant», où l'on décrit une opération qui ressemble comme une sœur à celle qui nous a été présentée ici. Je lis très rapidement : «Ainsi baptisée, la future action éducative du Conseil Général de l'Essonne, prévue pour septembre prochain, risque de faire du bruit. L'objectif est d'apporter un soutien efficace aux élèves en difficultés, dans les deux premières années d'enseignement primaire», exactement ce qui nous est proposé ici. Des équipes d'intervenants, composées d'étudiants et d'instituteurs seront constituées, etc. Des discussions sont actuellement en cours pour une participation éventuelle des communes, -c'est intéressant-, du Département, pour un tiers de l'investissement total. Je disais donc que c'est un projet qui me paraît trop théorique, je viens d'en donner la preuve, dans la mesure où il pourrait s'appliquer dans toute la France. Je crois qu'un tel projet doit prendre en compte la réalité locale, c'est-à-dire la réalité bisontine.

Deuxième reproche que je ferai et j'en terminerai là, je pense que ce projet ne prend pas suffisamment en compte la dimension humaine du problème. Le mot famille, si j'ai bien lu ce document, n'apparaît qu'une seule fois. Or quand un enfant est en situation d'échec, ce n'est pas parce qu'il est moins intelligent que ses petits camarades, c'est le plus souvent parce qu'il ne bénéficie pas à la maison du soutien nécessaire auquel il pourrait prétendre, de l'affection souhaitable, parce que ses parents sont en situation matérielle difficile, parce que la langue qu'il entend parler à la maison n'est pas celle qu'on lui enseigne. Bref, l'échec scolaire résulte d'une multitude, d'une diversité de situations. Diversité à laquelle on ne peut pas répondre par une solution unique.

Pour ma part, j'ai choisi délibérément, de prendre le temps de la réflexion, de prendre le temps de consulter largement toutes les personnes concernées par ce problème et bien entendu en premier lieu les enseignants que j'ai rencontrés dans les écoles, dans mon bureau, les parents d'élèves, bien évidemment, et les associations qui depuis de nombreuses années à Besançon, mènent une action tout à fait remarquable dans ce domaine. Le résultat de ces réflexions, les conclusions de ces réflexions ont été présentées et approuvées en Commission Enseignement le 8 juin dernier.

Je ne vais pas lire intégralement le document qui vous a été remis, je me contenterai, si vous le voulez bien, de le commenter de manière à en faire ressortir les idées force. Les actions nombreuses qui sont conduites à Besançon m'ont permis de tirer un certain nombre de réflexions, d'observations. D'abord, je dirai qu'il n'y a pas, de manière générale, des contacts suffisamment réguliers, d'échanges suffisamment réguliers, de suivis, de bilans entre d'une part ce que font les enseignants et d'autre part ce que fait le monde associatif. Je dirai également que l'ensemble de ces actions exemplaires, je le disais, ne permet pas de toucher toute la population concernée, qu'il s'agisse des familles ou des enfants. Par exemple, je me suis rendu compte que les actions entreprises par l'Éducation Nationale dans le cadre des heures de soutien, concernent prioritairement les élèves de CM1-CM2, également ceux de CE1-CE2 mais pas ou peu ceux de CP. Même remarque pour les associations où le public élève prioritaire est plutôt celui de CM1-CM2. Donc première idée, rechercher une meilleure complémentarité de ces actions. A partir de ces observations, j'ai pensé qu'il convenait de faire reposer notre action sur un certain nombre de principes. D'abord développer et privilégier les contacts entre les différents partenaires, enseignants, non-enseignants. Ensuite, rechercher une meilleure complémentarité entre ces partenaires, mieux définir le rôle, les responsabilités, la mission de chacun, savoir qui fait quoi, qui s'occupe de qui. On en arrive tout naturellement à définir les notions de soutien scolaire et d'accompagnement scolaire. Dès lors qu'il s'agit des apprentissages fondamentaux (la lecture, le langage, le calcul), le soutien scolaire relève de la responsabilité de l'enseignant. En revanche, des actions d'accompagnement peuvent être assurées en complément de ces actions de soutien par des enseignants comme par des non-enseignants. Action d'accompagnement, je veux dire par là, des actions d'aide aux devoirs, d'aide à la lecture, etc. Je tiens à affirmer ici, parce que je crois que c'était un souci chez certains, que l'action qui se fait déjà, notamment celle des associations, sera poursuivie. Elle sera simplement améliorée, complétée, amplifiée. Il importe également de développer et de privilégier les relations entre les enseignants et les non-enseignants qui interviennent sur un même secteur en faveur de la même population élève (rencontres régulières, bilan du

travail accompli pour mesurer les progrès et déterminer les lacunes éventuelles qui peuvent subsister). Je pense qu'il est également et là je touche peut-être le cœur du problème, essentiel de toucher les familles, toutes les familles, y compris et surtout celles qui ne viennent jamais ou peu à l'école, celles qu'on voit rarement et là je pense qu'il conviendra de s'appuyer sur le réseau associatif, les animateurs de quartiers, les travailleurs sociaux, les assistantes sociales, les parents d'élèves, les psychologues scolaires, les rééducateurs de l'Éducation Nationale, qui ont des relations privilégiées avec les familles, pour créer une dynamique en direction des familles, les sensibiliser, les intéresser et les motiver. Je voudrais également souligner un point qui me paraît essentiel. C'est l'importance du pré-élémentaire. Au cours des semaines précédentes, j'ai visité tous les établissements scolaires, maternelles et primaires de Besançon, partout j'ai vu au minimum un coin lecture, un coin bibliothèque et je voudrais d'ailleurs rendre hommage à l'action de mon prédécesseur puisque partout on me disait c'est grâce à la Ville qu'on a pu avoir des livres et créer tout cela. Je crois que nous disposons là d'un outil absolument essentiel pour agir en ce domaine. Il est essentiel de donner, dès le plus jeune âge, le réflexe livre, le réflexe lecture et je pense qu'il y a là une réflexion à poursuivre, que je mènerai avec mon ami et collègue Bernard LIME. Voilà les principes sur lesquels repose le projet que je présente.

Le coût de ces actions est actuellement à l'étude. Je crois qu'il serait déraisonnable aujourd'hui de faire des propositions financières très précises dans la mesure où cela dépendra des données de la rentrée 1989.

**Action de soutien** à l'école par des enseignants, d'accompagnement par des non-enseignants. Ces actions seront complétées par des actions d'accompagnement par les associations en dehors de l'école. Pourquoi effectivement imposer à un enfant qui se sent mal à l'aide à l'école de rester une heure de plus le soir ? Pourquoi ne pas le mettre en d'autres mains, dans un autre lieu, par exemple le monde associatif ? Ces actions bien évidemment, seront menées en liaison étroite avec les enseignants de l'établissement du quartier (suivi, bilan des actions). Ce dispositif qui tiendra compte des données de la rentrée scolaire 1989 prendra effet après les vacances de la Toussaint 1989. Je crois en effet qu'il serait totalement irresponsable ici aujourd'hui de définir, de proposer des mesures à appliquer le jour ou le lendemain de la rentrée, dans la mesure où l'on ne maîtrise pas encore tous les éléments du problème, notamment le nombre des élèves. Bien évidemment la mise en place de ce dispositif sera précédée, au cours des mois de septembre et d'octobre, j'y ai déjà fait allusion, par une série de réunions par quartier, par établissement, au cours desquelles on définira dans le détail, les actions, les missions des uns et des autres, enseignants, non-enseignants, également par des actions d'information, de sensibilisation en direction des familles. Par ailleurs, j'y ai déjà fait allusion, un jeu sur le thème de la lecture du livre sera organisé pour les élèves de maternelle et de CP en liaison et avec le concours des bibliothèques de quartiers. Ma présentation est terminée. Simplement, en conclusion de tout ce que je viens de dire, s'il fallait ne retenir que trois mots, les trois mots clé, seraient ceux-là : premier mot : souplesse, un système souple par quartier, par établissement, avec les enseignants et les représentants des associations du quartier. Deuxièmement, complémentarité, complémentarité des tranches d'âges, j'ai parlé des CM, des CP, des CE1, des CE2, complémentarité des intervenants, enseignants, non-enseignants, complémentarité des actions, soutien, accompagnement, complémentarité de lieux, à l'école et en dehors de l'école et enfin, troisième mot : collaboration, relations entre les enseignants, les non-enseignants et les familles.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. VIALATTE.**

**M. VIALATTE :** Vous comprendrez que sur un sujet comme celui-là qui préoccupe beaucoup les familles bisontines, qui est un réel problème de société, et dont le diagnostic n'est pas l'apanage de tel ou tel parti de cette assemblée -parce que nous aussi, dans notre groupe, nous avons pendant et après la campagne, rencontré des familles dans les quartiers, et que nous nous sommes déplacés, nous avons pu aussi faire le même diagnostic-. Vous comprendrez donc, Monsieur le Maire, que sur un sujet comme celui-là, nous souhaitons éviter le débat polémique et je ne voudrais pas que la première intervention que nous venons d'entendre donne cette impression.

Nous souhaitons au contraire faire un état de la situation des enfants en difficultés scolaires dans cette ville, l'analyser avec méthode et avec tranquillité, voir quelles mesures peuvent être proposées et



les mettre en œuvre au plus vite. Ce qui m'a frappé depuis que nous avons déposé, au titre de notre groupe, cette proposition le 24 avril dernier, c'est que c'est dans un esprit de très grande sérénité, que les représentants des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves que nous avons en effet consultés, tel était notre droit -nous sommes élus comme d'autres ici et nous avons la possibilité de consulter qui nous souhaitons dans la ville pour recueillir leur opinion sur les propositions que nous faisons- et bien donc c'est avec une très grande sérénité que nous avons senti se faire la réflexion sur ce sujet et même, je dois le dire, au sein de la Commission de l'Enseignement que présidait votre Maire-Adjoint, commission limitée aux élus, puis commission élargie. Telle était la première mise au point que je souhaitais faire.

Je voudrais Monsieur le Maire, me réjouir et je vais trancher par rapport au ton de ce débat, que vous ayez rapidement proposé la discussion en commission de cette proposition, qui a ses forces, qui a ses faiblesses, c'est évident, qui s'inspire, pourquoi le cacherais-je, de propositions faites dans d'autres assemblées : la lumière naît du dialogue, de la découverte d'autres initiatives ici ou là. J'entends souvent certains dans cette assemblée, citer telle ou telle municipalité pour ses actions innovantes, ses actions de qualité ; et bien oui, la proposition que nous avons baptisée «zéro redoublant» n'est pas née de notre esprit particulièrement imaginaire, elle est née d'autres expériences et réussites menées dans d'autres collectivités locales. Nous n'avons aucun complexe à le dire. Alors je souhaitais vous remercier d'avoir inscrit cette proposition à nos travaux d'aujourd'hui et d'avoir permis un examen rapide. Pourquoi ? Parce qu'il faut que nous puissions, partant du constat que nous trouvons dans votre rapport, montrant Monsieur le Maire qu'il y a bien de 8 à 17 % d'échec scolaire en CP, de 10 à 17 % en CM2 dans notre ville, chiffres à peine inférieurs à la moyenne nationale selon les quartiers de la ville, mais différents et plus élevés dans ceux où l'on trouve un certain nombre de familles en situation sociale ou familiale difficile. Il était donc bien nécessaire d'agir rapidement, dès la rentrée ou après la rentrée.

Je reconnais que mettre en place le dispositif à la Toussaint paraît sage. Jamais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la proposition qui vous a été remise le 24 avril faisait fi des expériences menées par les associations sur le terrain. J'ai eu l'occasion en commission d'entendre notre collègue MILLE qui s'exprimait à partir de l'expérience qu'il a vécue au sein de l'APAS (Association de Prévention par l'Aide Scolaire) à Fontaine Ecu, faire état d'actions de soutien scolaire menées dans un quartier où les problèmes sont particulièrement aigus. Dans la proposition que nous vous avons remise le 24 avril et je cite : «des expériences pilotes ont d'ores et déjà été menées dans notre ville avec le concours remarquable d'associations dynamiques et l'appui d'enseignants», nous n'avons jamais occulté cela et loin de nous l'idée de nier les efforts importants qui ont été faits et qui d'ailleurs, soyons honnêtes, ont été parfois soutenus par la Municipalité, par des aides ponctuelles qui ont été apportées à telle ou telle association. Donc aucune volonté d'exclusive, aucune intention malveillante, bien au contraire, il suffisait de lire cette proposition.

Deuxièmement, j'ai entendu que notre projet était trop théorique, qu'il n'était pas assez humain. Nous avons proposé le 24 avril la mise en place de contrats d'objectifs baptisés «zéro redoublant». Il est vrai que «zéro redoublant» ça a un côté un peu négatif, disons «projet réussite scolaire». Ces contrats d'objectifs, ils avaient pour principe la souplesse et le pragmatisme, il fallait les signer au cas par cas, et là aussi je vous incite à nous lire. Nous écrivions, page 4 de ce document, «Mettre en place, déterminer les conditions de réalisation d'actions de soutien, mener pour partie pendant le temps scolaire, pour partie après avec le concours d'associations bien évidemment, par des équipes de bénévoles, enseignants retraités, étudiants, etc. encadrés par des instituteurs volontaires pour l'organisation de ce type d'actions». Voilà ce que nous écrivions très précisément à ce moment-là. Alors, Monsieur le Maire, je serais tenté de dire que je ne comprends pas très bien de quelle manière nous débattons ce soir car nous avons lu dans notre groupe, attentivement les propositions que vous faites. Elles sont sans doute un peu timorées par rapport à celles que nous avons faites, elles sont un peu en recul par rapport à nos propositions initiales mais elles ont le mérite de souligner la nécessité pour la ville, aujourd'hui, de s'impliquer beaucoup plus fortement dans la lutte contre l'échec scolaire aux côtés des associations, aux côtés des enseignants. C'était notre objectif, vous le retenez, nous nous en réjouissons.

J'entends dire que les propositions que vous faites sont très éloignées de celles que nous vous avons demandées de débattre ce soir. Ou bien alors je lis mal ce que nous avons écrit ou ce que vous



avez écrit ou bien alors il y a peut-être, ici et là, d'autres intentions dans ce qui a été dit tout à l'heure mais vraiment je ne vois pas ce qui nous éloigne. J'ai l'impression que l'objectif de mener des actions de soutien à l'initiative des enseignants, des actions d'accompagnement à l'initiative d'associations et avec l'appui d'enseignants, c'est dire sous une autre forme ce que nous vous proposons. Je ne voudrais pas, Monsieur le Maire, que sur une affaire comme celle-ci, pour des raisons polémiques, nous soyons amenés à nous séparer sur un sujet qui pourtant, touche de très près beaucoup d'enfants dans cette ville, qui motive les instituteurs et les enseignants, qui motive beaucoup de dirigeants bénévoles d'associations et qui justifierait un certain consensus, une certaine unanimité. Alors nous ferons ce soir, avec des réserves que vous comprendrez, une proposition. D'abord les réserves ensuite la proposition. Pour les réserves : premièrement, nous appelons de nos vœux la mise en place d'actions de soutien et d'accompagnement dans le cadre de l'étude du soir, projet que nous retrouvons dans vos propositions. On souhaitait un chiffrage précis, il ne figure pas encore dans le document qui nous a été remis et ce n'est pas anormal. Il faut du temps pour faire ce chiffrage, bien, mais votre document ne précise pas si un complément de rémunération par exemple, sera apporté aux enseignants qui accepteront, qui seront volontaires pour mener ces actions, c'est pourtant capital. Ils acceptent de s'impliquer dans des actions qui leur prennent du temps, des moyens intellectuels, il faut qu'ils puissent bénéficier d'un complément de rémunération. Vous n'évoquez pas non plus l'aide, au demeurant très limitée, qui ne coûterait pas cher à la Ville, que nous proposons pour les étudiants de cette ville, qui accepteraient sous l'autorité des enseignants, de prêter leur concours. Donc, il y a un certain nombre de points qui méritent précision mais ces précisions pourraient faire l'objet d'un rapport dès le début de cet automne, elles ne sont donc pas pour nous extrêmement préoccupantes, elles méritent naturellement que vous réexaminiez cela ici, mais l'idée de base nous paraissait conforme à ce que nous proposons.

Deuxième réserve que je souhaitais faire, c'est que s'agissant d'actions d'accompagnement par les associations, en dehors du cadre de l'école, il ne suffit pas comme vous le faites dans votre rapport, de les évoquer ; il faut préciser la nature et le montant des aides nouvelles que la Ville va apporter à ces associations pour leur permettre de développer dans un certain nombre de quartiers que vous évoquez ici, Fontaine Ecu, Planoise ou d'autres, leurs activités. Il faut être précis, il faut chiffrer. Là aussi nous attendons des compléments d'informations. Sous un certain nombre de réserves, j'ai cité ces deux exemples, il y en a d'autres mais je ne veux pas trop allonger les débats. Nous sommes pour notre part, enclins ici, au sein de notre groupe «Une Ambition pour Besançon» à voter le rapport que vous nous proposez mais de grâce, et je ne voudrais pas me répéter, le pas que vous faites est un premier pas, il en appelle d'autres dans l'intérêt des enfants concernés, dans l'intérêt des familles. Nous sommes prêts avec vous, à sortir du cadre strict des compétences légales de la Ville car il n'est pas de la vocation de la Ville de faire du soutien scolaire, de lutter contre l'échec scolaire, c'est de la responsabilité de l'État. Mais il est vrai que s'agissant d'un problème grave, l'État ne fait pas face seul à ses obligations. Pourquoi ? Chacun le sait, surcharge des effectifs d'enfants dans les classes, insuffisance des personnels spécialisés qui font du soutien scolaire, insuffisance d'un certain nombre d'actions de prévention de la dyslexie par exemple. Dont l'État ne met pas de moyens suffisants. Le sujet est assez grave et préoccupant et les familles nous saisissent assez souvent, pour qu'on vous propose de sortir du cadre des compétences légales de la Ville et de faire un effort supplémentaire, mais faisons-le non pas dans un esprit de polémique mais dans un souci de consensus.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je dirai simplement à ce moment du débat que la Ville déjà depuis longtemps, on l'a souligné tout à l'heure, finance un certain nombre d'actions de soutien d'accompagnement scolaire. Vous avez souhaité un débat sur ce thème, il a lieu. La réflexion comme on l'a indiqué, a lieu aussi constamment. Vous émettez des réserves sur le chiffrage, sur le coût, etc. vous avez parfaitement raison mais je crois que vous poursuivrez, une fois que nous serons d'accord sur le principe même d'aller au-delà c'est vrai, des compétences de la Ville pour assurer ce soutien d'accompagnement scolaire aux élèves, aux enfants en difficultés par leur environnement familial, etc. Je pense que si on est d'accord sur le principe, on ne va pas trop s'éterniser pour savoir si on donnera tant ou tant, si on aura des étudiants ou pas. L'essentiel, ce soir, c'est qu'à partir de votre texte et du rapport de l'Adjoint, de la Commission, on puisse dire : sur le principe on est d'accord, continuez à travailler au sein de la commission.

**M. BAS :** Monsieur le Maire, je ne souhaite pas intervenir sur le fond de ce dossier, je crois que Michel VIALATTE l'a excellemment fait. Je souhaiterais simplement relever un certain nombre de propos de M. VUILLEMIN, parce que je crois que Michel VIALATTE a été mis en cause sur un certain nombre d'attitudes, sur deux points particulièrement, sur le fait que ce dossier qui avait été monté par Michel VIALATTE et par quelques membres du groupe «Une Ambition pour Besançon» avait envoyé aux associations de parents d'élèves et à un certain nombre de syndicats d'enseignants. Je ne vois pas ce qu'il y a d'autre là qu'une simple concertation, qu'un simple esprit de dialogue. Nous allons être pendant 6 années les maîtres d'œuvre d'idées nouvelles, d'idées novatrices. Nous souhaitons être utiles au bon fonctionnement de la cité et croyez-vous, Monsieur VUILLEMIN, que nous le ferons sans engager le dialogue au préalable et sans jamais faire connaître nos initiatives ? Vous êtes majorité, nous sommes opposition, nous avons toujours prôné la sérénité des débats, je crois que nous voulons la pratiquer, que notre attitude dans ce Conseil le montre mais vous ne devez pas compter sur nous pour être les pourvoyeurs muets et désintéressés d'idées dont vous souhaiteriez vous prévaloir.

J'ajoute que nous disposons de très peu de vecteurs d'informations : nous avons réclamé à plusieurs reprises, avec l'autre groupe de l'opposition d'avoir un droit d'accès plus large à BVV pour pouvoir justement faire prévaloir ou pouvoir témoigner de nos initiatives, vous ne nous y donnez pas accès. Est-il répréhensible réellement que nous cherchions à engager d'une part le dialogue, et d'autre part à faire connaître nos initiatives ?

Sur la seconde critique, Monsieur VUILLEMIN, qui concerne le fait que nous nous soyons inspirés d'une initiative lancée dans un département de la région parisienne, je crois là encore que cette critique n'est pas fondée, elle n'est pas justifiée ; je n'ai d'ailleurs pas très bien compris au départ si c'était une critique ou bien si simplement vous saluiez le fait que Michel VIALATTE ait eu l'inspiration d'aller voir un peu ce qui se passait çà et là dans d'autres départements ou dans d'autres villes. Vous nous distribuez chaque semaine un document très intéressant qui s'appelle Bulletin de Documentation. D'ailleurs, je vous en remercie, c'est un document qui nous est très utile, qui nous permet de recueillir de très nombreuses sources d'inspiration parce qu'il y a là toute une série d'articles sur des initiatives qui sont prises dans d'autres villes, dans d'autres départements, dans d'autres régions voire dans d'autres pays. Je pense qu'il serait grave que Besançon, dans ses remparts de Vauban dont nous sommes si fiers soit totalement hermétique aux idées qui pourraient venir de l'extérieur. Nous devons au contraire nous réjouir que les uns et les autres allions puiser des expériences novatrices, des expériences réussies à l'extérieur en cherchant à les adapter à la situation locale. C'est vrai pour ce qui est des questions d'éducation, c'est parfaitement vrai pour tout ce qui est culturel, et tout ce qui est artistique. Réjouissons-nous qu'il y ait eu, au moment de la Renaissance, des peintres qui aillent en Italie et s'inspirent de ce qui s'est passé là-bas pour revenir chez eux et en faire profiter l'ensemble.

(Protestations).

**M. PINARD :** C'est la meilleure, celle-là !

**M. BAS :** Absolument Monsieur PINARD. Et je crois que c'est vrai dans tous les domaines... Je termine. Je crois qu'au-delà de ces deux aspects, de ces deux critiques à peine voilées à l'égard de Michel VIALATTE, un problème de fond se pose. Voulez-vous que nous participions à la vie et aux orientations de ce Conseil et dans ce cas, acceptez que nous cherchions d'une part à le faire savoir et d'autre part à avoir des idées qui ne nous soient pas strictement personnelles mais que nous adaptions à des circonstances ou bien préférez-vous avoir une opposition totalement bloquée, totalement hermétique au dialogue et totalement fermée à toutes formes de propositions. Je crois que c'est un débat de fond que nous devrions avoir peut-être pas aujourd'hui mais à l'avenir : savoir quelle doit être notre attitude, si vous préférez une opposition totalement fermée ou au contraire tout à fait disponible et ouverte au dialogue et à la concertation.

**M. MILLE :** Appartenant à la commission scolarité et à une association d'aide scolaire du quartier de Fontaine Ecu, l'APAS, j'ai été assez surpris de la démarche de M. VIALATTE non sur le fond, bien sûr, mais sur la forme. En effet dans son projet, qui n'est pas mal, il faut le dire, il ne tient pas compte du tout de ce qui existe. J'ai pu l'en informer après, mais il n'est pas venu avant s'informer à notre association. Le

soutien scolaire, en effet, s'est développé à Besançon à partir de 1983-1984, de façon progressive et spontanée, par une prise de conscience d'enseignants, de parents d'élèves, de travailleurs sociaux, de l'échec scolaire et des besoins des enfants, quartier par quartier. C'est vrai qu'il faut à présent passer à une autre étape, plus structurée et plus efficace et c'est que nous avons retenu des propositions de M. VUILLEMIN. Nous sommes d'accord avec lui ; il y a deux volets, tout à fait complémentaires : tout d'abord l'aide scolaire proprement dite qui relève de spécialistes, de gens compétents et les enseignants sont les mieux placés pour le faire. Des moyens existent dans l'école mais ils ne sont pas toujours utilisés, cela a été dit. En liaison avec l'Éducation Nationale, il faut rentabiliser au mieux ces possibilités, dans le cadre du temps scolaire et l'aménagement des études qui est proposé avec des petits groupes de travaux dirigés va tout à fait, je crois, dans ce sens-là. Le deuxième volet, Jacques VUILLEMIN l'a souligné, c'est l'accompagnement scolaire hors de l'école, pris en charge par des associations, des MPT avec des enseignants bénévoles, des parents d'élèves, des retraités, des étudiants, c'est la prise en charge plus globale de l'enfant. C'est ce que nous avons créé à Fontaine Ecu avec l'APAS en 1983-1984. Les étudiants qui interviennent logent dans la cité, les intervenants sont en étroite liaison avec les établissements scolaires, ainsi par exemple des membres de l'Association APAS sont membres du conseil d'établissement du collège Montjoux. Les intervenants, les étudiants, participent avec les enseignants au conseil de classe du collège. Nous avons, de plus, associé le soutien scolaire et la prévention. Un éducateur, par exemple de l'aide à l'enfance, intervient dans le cadre de l'association. En résumé, il faut rendre plus efficace ce qui existe, utiliser au maximum les moyens et les structures scolaires, coordonner l'action des différents intervenants, les aider dans leur action matériellement, financièrement, recenser les besoins afin de couvrir tous les quartiers de Besançon.

**M. JEANNIARD** : La lecture du projet de notre collègue VIALATTE m'a conduit de la surprise à l'étonnement pour se poursuivre jusqu'à l'inquiétude car personnellement je ne partage pas du tout sa démarche quant à la forme du texte qu'il nous propose. J'ai l'impression qu'il a découvert, depuis le dépôt de ce texte, le rôle des associations dans le domaine de l'aide, du soutien scolaire et j'aurais aimé puisque son autre collègue M. BAS parle de participation à la vie du Conseil Municipal, que notre collègue Michel VIALATTE participe à la commission que j'anime car là il aurait pu découvrir ce que réalisent ces associations dans le domaine du soutien scolaire.

Alors au-delà du sentiment fort louable de la part de notre collègue, de s'attaquer à un phénomène crucial pour l'avenir des jeunes, j'ai l'impression que son texte n'est qu'un recopiage sommaire d'expérimentations vécues dans certaines villes de notre pays. Quelle rigidité de conception ! Quelle technocratie ! (Protestations). Quelle méconnaissance du tissu social et des expériences qui existent à Besançon.

A l'opposé, les propositions énoncées par Jacques VUILLEMIN définissent une démarche claire, réfléchie, permettant une complémentarité nécessaire à toutes les formes d'aide scolaire dispensées aux enfants et aux parents. La Municipalité précédente s'était largement préoccupée de la situation en particulier à travers la Commission Scolarité créée en 1984 au sein du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance. Le soutien scolaire, l'accompagnement scolaire, l'aide aux devoirs se sont largement développés à Besançon grâce à l'action de nombreuses associations qui agissent généralement dans les quartiers les plus populaires de notre cité, Planoise, la Grette, Saint-Ferjeux, Montrapon-Fontaine Ecu, Clairs-Soleils. Un projet est en cours actuellement sur Palente par l'intermédiaire de la MJC. Lors d'une réunion de la Commission Scolarité en février 1989, 107 intervenants étaient recensés se répartissant en 28 vacataires et 79 bénévoles. Ce sont généralement des étudiants avec un niveau Bac + 2 minimum, des instituteurs, des professeurs à la retraite, des mères de famille ou travailleurs sociaux. La FRATE organise à leur intention des stages de formation pédagogique depuis 4 ans, 600 à 800 jeunes écoliers ou collégiens sont ainsi aidés dans leur scolarité. Des stages d'alphabétisation pour les mères de famille d'origines étrangères complètent le dispositif. Les formes d'intervention sont diverses et s'adaptent au profil du quartier, de la famille, de l'élève. Ce sont des aides aux devoirs, des méthodes de travail, de la lecture, écriture et mathématiques, mais aussi des discussions, des jeux, du théâtre. Les lieux sont tout aussi différents, Maisons Pour Tous, appartements d'HLM et depuis peu à l'intérieur même de la cellule familiale pour une meilleure prise de conscience des familles.

Des organismes réalisant un accompagnement scolaire complètent d'ailleurs la formation des adultes par l'intervention d'un psychologue qui reprend hebdomadairement le travail et les problèmes de chacun à la Maison Pour Tous de Montrapon. Alors, quand on recense tout le travail réalisé par ces associations et tout l'accompagnement, on a de quoi être surpris par les propos et le texte de notre collègue M. VIALATTE. Ce dispositif est à maintenir bien sûr et à améliorer. Il s'inscrit parfaitement dans le travail et le texte conçu par Jacques VUILLEMIN et j'espère qu'il sera poursuivi. Dans le domaine de l'évaluation de l'aide et du soutien scolaire, nous aurons là aussi quelques grilles pour bien recenser, bien connaître le travail effectué dans ce domaine.

**M. PINARD :** Il y a d'abord une précision à donner. Quand j'entends un de nos collègues dire : nous sommes opposition, moi j'ai l'habitude de dire, ailleurs, nous sommes minorité, nuance ! Ne nous laissons pas entraîner dans le débat technique, nos propositions seront toujours trop timorées, je reprends le terme, et ce sera nos propositions + 10 %. Ne nous laissons pas entraîner dans ce domaine-là, il y aura toujours 10 % de plus. Moi je ne donnerai pas dans le faux consensus, dans le consensus mou que dénonçait PASQUA hier soir quand il disait que BALLADUR et BÉRÉGOVOY c'était la même chose à part la couleur des chaussettes. Pas de sérénité, de truc comme ça, soyons extrêmement clairs, ce débat y ressemble beaucoup du fait que plus du tiers des membres du groupe de la minorité, moi je dis minorité, une des minorités, sont des politiciens professionnels. Ils essaient de nous avoir ; vous avez vu comment cela a dérapé dans le domaine politique ? (rires). Je crois qu'il faut être extrêmement net, il y a une jonction étroite entre ce problème -et là les pauvres gosses servent bien de prétexte- et le contexte social. Nul n'a le monopole du social et il y a des gens chez vous qui travaillent plus que nous mais enfin, quand vos deux leaders ont envoyé à tous les membres des professions libérales, une lettre dans laquelle ils ont dit : «pour la taxe professionnelle et la taxe d'habitation, nous engageons une réduction de 20 % sur 6 ans, c'est-à-dire de l'ordre de 3 % par an. Ceci n'est pas facile car la Ville de Besançon a embauché de nombreuses personnes depuis 10 ans. Le Centre Communal d'Action Sociale est passé de 436 personnes en 1979 à 790 à l'heure actuelle». Quand on a écrit ça, je comprends que M. LAMASSOURE ait pu dire dimanche dernier, «notre problème, c'est le peuple». C'est bien votre problème ! Car on attaque indirectement le CCAS de cette manière et c'est là qu'elle est la racine. Pour être un petit peu praticien des choses scolaires, je constate que c'est effectivement dans les familles les plus défavorisées qu'on rencontrera le plus de difficultés. Enfin Monsieur BAS, vous avez mélangé beaucoup de choses. Je sais bien que vous les mélangez souvent puisque vous avez été à la fois candidat sur la liste WEIL et en même temps, vous avez été désigné (protestations) pour surveiller les listes au titre de la pseudo liste d'union. Alors quand vous faites, par-dessus le marché, au sujet des enfants un clin d'œil aux Verts, permettez-moi de vous dire que tous vos amis, alors là vous êtes au moins unanimes là-dessus, sont contre la présence d'une minorité dans les Conseils Municipaux. Vous avez tous voté contre cette loi qui installait une dose de proportionnelle ce dont je me réjouis. Cette loi, vous l'avez dénoncée comme étant un système «corniaud» et jamais les Verts n'auront, -il faudra bien qu'ils choisissent un jour- une dose de proportionnelle avec vous ! Alors ne faites pas ces appels du pied ! Monsieur BAS, vous pouvez aller chercher des pâtes en Italie, mais votre discours était un discours politicien, vous êtes trahi !

(Rires).

**M. NACHIN :** C'est le hasard qui fait que j'arrive maintenant dans ce débat, (rires) que, je dois le dire, je trouve navrant. Je ne veux pas faire la morale mais simplement je dis ce que je pense, je trouve le débat navrant ! Le problème qui a été soulevé lors d'un précédent Conseil Municipal par Michel VIALATTE est un problème grave, sérieux. Jacques VUILLEMIN s'est attaché à faire des propositions après une très large concertation, c'est vrai, en particulier avec les associations, avec les parents d'élèves, avec les enseignants et je crois qu'il a fait là un travail très positif. Alors sur les propositions énoncées, nous sommes d'accord, avec les réserves qui ont pu être faites sur le rôle respectif de la Municipalité et de l'État. Quant à savoir si on va accorder une palme à Michel VIALATTE ou à Jacques VUILLEMIN, je crois que ce n'est vraiment pas l'objet du débat. Nous voterons donc les propositions qui sont faites par le Rapporteur et je voudrais ajouter simplement, non pas pour faire plaisir à mon ami Joseph PINARD, je l'avais noté tout à l'heure lorsque Jean-Christophe BAS en a parlé, nous ne faisons pas partie de l'opposition mais de la minorité.

**M. VIALATTE** : Monsieur le Maire, pour une explication de vote s'il doit y en avoir un sur ce document, et simplement pour dire deux choses au risque de me répéter ; la première c'est que nous ne revendiquons aucune paternité, aucun effet d'affichage. Nous souhaitons proposer des solutions concrètes à un réel problème dans cette ville. Les propositions de M. VUILLEMIN, sans nous satisfaire pleinement, répondent partiellement à nos préoccupations, nous les approuverons donc même si nous souhaitons à l'avenir qu'elles puissent être plus audacieuses.

Il y a une chose, Monsieur le Maire, au terme de ce débat, que je voudrais dire, il y a un propos dans cette assemblée qui a été tenu tout à l'heure et qui vraiment n'est pas digne de cette assemblée : «les pauvres gosses servent bien souvent de prétexte à des opérations politiciennes». C'est vraiment faire fi du travail que peut faire la minorité de cette assemblée, c'est la traiter avec un certain mépris et cela n'est pas acceptable.

**M. VUILLEMIN** : Je ne reviendrai pas sur les choses qui ont été évoquées ici ou là. Je crois que l'essentiel ce soir était de dégager un consensus ou une majorité sur les grands principes du projet. Je me réjouis de voir qu'apparemment ce consensus existe. Il convenait ce soir d'approuver donc les grands principes de ce projet, le dispositif et le calendrier d'actions. C'est apparemment ce qui a été fait et je m'en réjouis. On a demandé si j'étais un homme de dialogue, bien sûr que je suis un homme de dialogue sinon je pense que je ne serais pas là et le dialogue sur ce problème en tout cas, sera poursuivi en commission dès le mois de septembre prochain.

**M. TOURRAIN** : Je prends la parole pour un problème de forme. Lorsque vous mettez aux voix un rapport, faudrait-il encore que ce soit prévu dans le rapport lui-même. Or je ne vois nulle part qu'il soit indiqué que ce dernier doive être mis aux voix, Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : A la toute première page, Monsieur TOURRAIN, il est écrit «bilan et propositions». Je mets donc aux voix les propositions qui ont été formulées dans le rapport qui vous a été présenté.

Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.